

# Les aides financières pour l'apprenti



## Exonération des droits d'inscription

La première des aides pour l'alternance, c'est l'exonération des droits d'inscription grâce au contrat.

Carte d'étudiant des métiers :

- Réductions sur les frais de transport
- La restauration rapide
- Les activités sportives et culturelles.

Demande à effectuer auprès du CFA Ensup Lr (elle peut servir dans toutes les régions de France).

## L'aide personnalisée au logement

APL (Aide Personnalisée au Logement) : varie en fonction de la situation professionnelle et des revenus. Demande en ligne auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

100% talent = 50% entreprise + 50% études

## L'avance Loca-Pass

Il s'agit d'un prêt pour payer le dépôt de garantie exigé par le bailleur. Les jeunes de moins de 30 ans embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossier à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts. Cela facilite donc la recherche de logement pour les apprentis locataires.

Renseignements : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

## L'aide mobili-jeune

L' Aide mobili-jeun aide au logement : elle varie de 10 à 100 euros mensuellement. Le loyer, le salaire et le montant des APL ou AS reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide.

L'aide mobili-jeune concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles. Pour les contrats conclus dans le secteur agricole, c'est l'aide Agri-mobili-jeune qui est accessible.

Elle concerne les jeunes embauchés sous contrat d'apprentissage. Cette aide doit être sollicitée dans le premier semestre de la formation.

Renseignements : [www.actionlogement.f](http://www.actionlogement.f)

## La Prime d'Activité

Elle varie de



Plusieurs critères : montant des APL perçues, salaires du foyer fiscal.

Conditions : Assumer la charge d'au moins un enfant ou percevoir un revenu mensuel de 952,74 € minimum (61,13% du SMIC).

Demande en ligne auprès de la CAF(Caisse d'Allocations Familiales ([www.caf.fr](http://www.caf.fr))).

## Aide au financement du permis B



Forfait de  
500 €

Conditions : être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution, être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Demande à effectuer auprès du CFA Ensup Lr : [www.ensuplr.f](http://www.ensuplr.f)